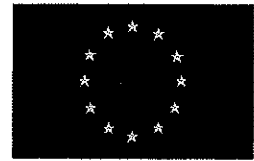




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Commissariat du gouvernement aux étrangers



Fonds Européen d'Intégration
des ressortissants de pays tiers

Réf III-N-03/dépliant_partenaires

EGCA
Monsieur Sergio Rodrigues
5, rue Génistre
L-1623 Luxembourg

Luxembourg, le 18 février 2009

**Concerne : Présentation du service interprétariat interculturel et du dépliant
présentant le projet « Partenariats pour l'Intégration Interculturelle » de l'ASTI asbl.**

Monsieur,

Par la présente, l'ASTI vous informe sur le lancement de son nouveau **Service Interprétariat Interculturel** qui s'inscrit dans son projet « Partenariats pour l'Intégration Interculturelle », dont vous êtes partenaire, qui est cofinancé par le Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) et le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le service Interprétariat Interculturel **met à disposition des administrations et organismes d'aide** (sociale, médicale, psychologique,...) qui en sont demandeurs des interprètes interculturels en vue de **faciliter la communication orale, assurer la bonne compréhension et éviter les décalages culturels** entre ses professionnels et les ressortissants de pays tiers.

Actuellement, nous disposons d'interprètes pour les langues suivantes : albanais, arabe, chinois, créole cap-verdien, espagnol, éwé, lingala, persan, pilipino, russe, serbo-croate, swahili, tchiluba, ukrainien et wolof.

Tous les interprètes ont suivi une formation et sont soumis au secret professionnel.

Nous proposons **deux types d'interprétariat** :

- Soit l'interprète interculturel traduit sur place, c'est-à-dire il se rend dans le service demandeur ;
- Soit il traduit par téléphone, dans des situations d'urgence et si la présence physique de l'interprète n'est pas nécessaire.

Pour les services qui sont membres de la COPAS (Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins), de l'Entente des Foyers de Jour (EFJ) et de l'EGCA (Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil) **les interventions sont gratuites.**

ASTI

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
association sans but lucratif
CCP Partenariats IBAN LU71 1111 2578 7650 00

10-12, rue Auguste Laval
L-1922 Luxembourg
www.bienvenue.lu



tél (+352) 43 83 33
fax (+352) 42 08 71
partenariat@asti.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Commissariat du gouvernement aux étrangers



Fonds Européen d'Intégration
des ressortissants de pays tiers

Le **dépliant ci-joint** présente de manière synthétique l'ensemble du Projet « Partenariats pour l'Intégration Interculturelle ». Merci de bien vouloir informer vos membres sur l'existence des services offerts à savoir :

Notre **site bienvenue.lu** donne des informations pratiques et concrètes si on veut s'installer ou s'intégrer au Luxembourg

Le **service info migrants** qui informe sur la nouvelle loi sur l'immigration

Le **service interprétariat interculturel** que nous venons de vous décrire plus haut

Au cas où vous auriez besoin de plus de dépliants, veuillez nous en avertir, nous nous ferons un plaisir de vous les faire parvenir gratuitement. Les dépliants existent dans les langues suivantes : français, anglais, portugais, serbo-croate, russe, chinois, albanais, arabe et espagnol. Merci de nous indiquer quelles sont les langues dont vous auriez besoin.

Pour faire appel à un interprète interculturel ou pour vous renseigner sur nos services :

Tél. : 43 83 33 – 1

Courriel : partenariat@asti.lu

www.bienvenue.lu

L'ASTI propose aux associations intéressées des **séances d'information sur la nouvelle loi d'immigration**, réglant l'entrée et le séjour des étrangers au Luxembourg, en vigueur depuis le 1.10.2008. Nous pourrions - sur demande de votre part - proposer au sein de votre association une séance d'information sur les spécificités de cette loi et sur les questions en rapport avec vos membres.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'équipe du Projet FEI

ASTI

Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés

association sans but lucratif

CCP Partenariats IBAN LU71 1111 2578 7650 00

10-12, rue Auguste Laval

L-1922 Luxembourg

www.bienvenue.lu



tél (+352) 43 83 33

fax (+352) 42 08 71

partenariat@asti.lu